Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219505856-20261023-2026-560-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

Département Administration Générale
Et Services à la Population
Direction des services à la population

NUMERO : 2026-560

ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire en date du 29 mars 2026,

Considérant l'empêchement du Maire et de ses adjoints,

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés,

ARRÊTE

Article 1 : **Madame Marwa JEBBOURI**, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, en l'absence du Maire et des adjoints, pour le mariage civil du **samedi 24 octobre 2026 à 13h30.**

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le 23 octobre 2026

VILLE de SARCELLES - (Val d'Oise) - 95 -

Le Maire
Bassi KONATE